Webinaire CAQES : Evaluation 2023 des indicateurs régionaux sur e-CARS

Mardi 30 janvier 2024

13h-14h

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

Sécurité sociale L'Assurance Maladie Occitanie

Bienvenue,

Voici les consignes du Webinaire :

1) Au regard du nombre de participants, merci d'éteindre vos micros et de couper vos caméras.

2) A la fin de la présentation, un temps d'échange est prévu pour nous poser vos questions. Pour ce faire, écrivez votre question dans le chat en bas à droite de votre écran et nous vous donnerons la parole.

La présentation débutera à 13h00

1. Rappel du cadre général du CAQES 2022-2024

Objectifs

- Favoriser la **pertinence et l'efficience des prescriptions et des parcours** pour améliorer la qualité de la prise en charge des patients

Etablissements concernés

- Contrat concerne uniquement les **établissements ciblés** sur les indicateurs nationaux et/ou régionaux
- **Il n'y a plus de volet « obligatoire »**

Durée

- CAQES **1er juillet 2022-2024**
- **Avenant 2023** qui a fixé les cibles 2023/2024 pour l'Entretien Pharm et modif HAD
- **Avenant 2024 :** ajout des thématiques BPCO et IC à l'indicateur Parcours de soins et fixation des cibles de l'indicateur HAD.

Contrat organisé en 3 volets

- Volet Produits de santé
- Volet Pertinence
- Volet Organisation des soins
- 15 indicateurs maximum au total répartis dans les 3 volets
- Indicateurs nationaux et régionaux

2 types d'intéressement

- **Intéressement pour les indicateurs nationaux :** 20% à 30 % des économies générées
- **Intéressement pour les indicateurs régionaux :** Déterminé à partir d'une enveloppe FIR
- **Aucune sanction financière** / non atteinte des objectifs

Contractualisation obligatoire

- En cas de **refus de signature**, possibilité de sanction financière prononcée par le DG ARS correspondant à 1% du montant reçu de l'Assurance maladie

2. Calendrier Evaluation de l'année 2023 en 2024

Volet produits de santé

1er février au 9 février 2024

Ouverture de la plateforme e-CARS pour la pré-campagne.

Validation/actualisation des données identification: nombre de lits et SI

Ensemble des volets

29 février 2024

Ouverture de la plateforme e-CARS pour l'auto-évaluation. Un mail sera envoyé aux ES pour information

19 Avril 2024

Date limite de l'auto-évaluation sur e-CARS

Complétude des indicateurs et dépôts des pièces justificatives demandées (cf slide suivante)

Juillet 2024

Envoi d'un mail à l'ES pour l'informer de la disponibilité du rapport d'évaluation sur e-CARS et ouvrir la première période contradictoire*

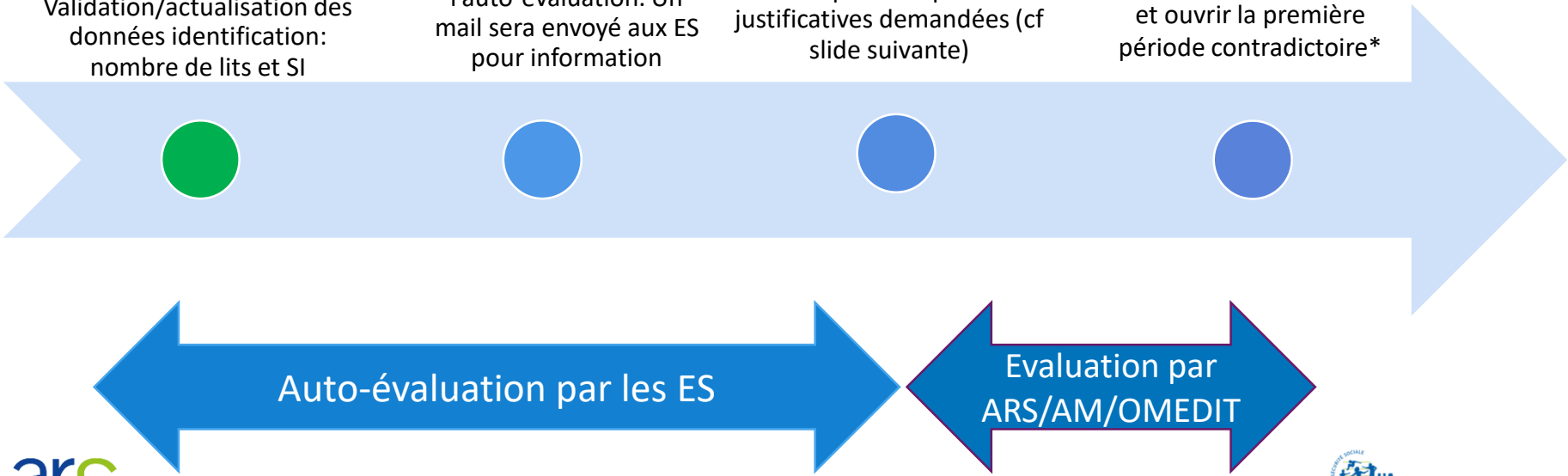

*en fonction des évolutions de la plateforme e-CARS, cette étape pourra évoluer

3. Eléments à renseigner dans e-CARS par l'établissement de santé

Produits de santé

2022

Dépôt sur e-CARS des éléments demandés :

- Fichier d'auto-évaluation sous format Excel
- Pièces justificatives (AAPP, liste en sus…)

2023

- **Pré-campagne** :
- Validation ou modification des données identification de l'ES (nombre de lits, systèmes d'information).
- Les éléments sont pré-renseignées dans e-CARS sur la base des données 2022.
- **Auto-évaluation :**
- Résultats de l'année 2023 à renseigner directement dans e-CARS par indicateur. Affichage sous la forme d'un questionnaire.
- Dépôt des pièces justificatives dans e-CARS au niveau de chaque indicateur concerné.

Pertinence

2022

- **HAD :** Envoi par mail aux ES du fichier à compléter.

- **Insuffisance cardiaque (IC) indicateurs complémentaires :** évaluation par les CPAM

- **Indicateur Post-AVC :** pas disponible en 2022

2023

- **HAD :**

Dépôt sur e-CARS du fichier d'évaluation transmis à l'ES par mail.

- **IC indicateurs complémentaires et Indicateur Post-AVC :**

A renseigner directement dans e-CARS (Collaboration CPTS et convention PRADO)

Le taux d'inclusion PRADO Post-AVC sera **complété par l'AM dans e-CARS**

Organisation des soins

2022

Transport / Chirurgie Ambulatoire : données base PMSI/AM

2023

Transport / Chir. Ambu : Complétés par l'ARS et l'AM dans e-CARS

SIMPLIFICATION ET CENTRALISATION DES DONNEES

Désormais, la transmission des données se réalise sur e-CARS et non plus par mail

4. Les indicateurs pertinence 2023 - Indicateurs nationaux

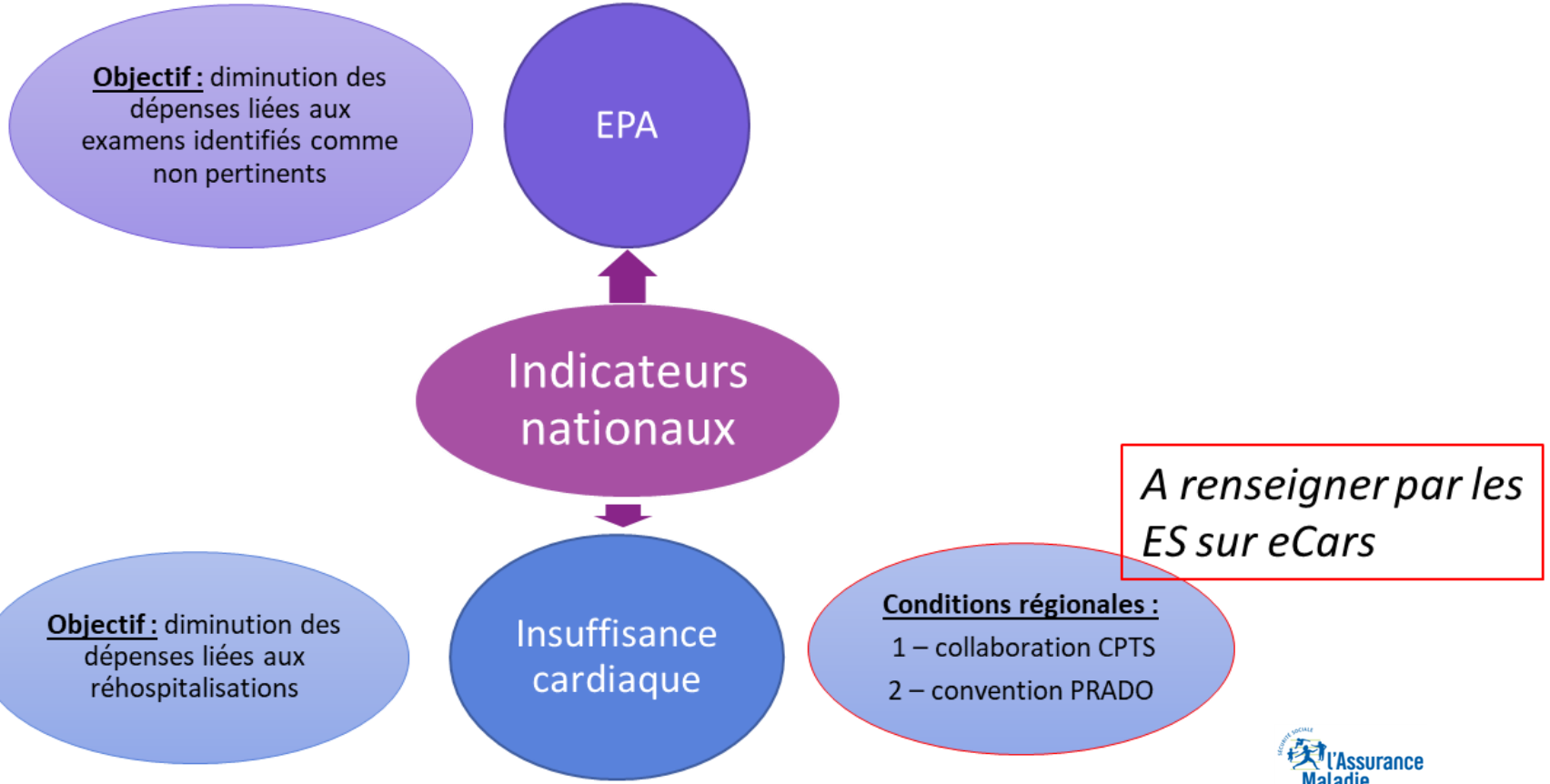

4. Les indicateurs pertinence 2023 - Indicateurs régionaux

A transmettre par les ES via eCars

Objectif : développement de l'activité de chimiothérapie à domicile

HAD

Fichiers à renseignés :

1 – Fichier de saisie de l'activité

2 – Protocoles et procédures

3 – Conventions avec les sites associés

Indicateurs régionaux

A renseigner par les ES sur eCars

Le taux d'inclusion sera renseigné par l'AM

Objectif : favoriser le suivi des recommandations lors du retour à domicile.

=> Augmentation du taux d'inclusion dans le PARDO post AVC

Post AVC

Conditions régionales :

1 – Collaboration CPTS

2 – Convention PRADO

5. Les indicateurs du volet Produits de santé du CAQES 2022-2024

4 indicateurs nationaux

- PHEV IPP
- *PHEV Ezétimibe et associations*
- PHEV Perfadom
- PHEV Pansements

Ciblage des établissements / national

37 ES (51 EG) ciblés pour 1 à 4 indicateurs

2 indicateurs régionaux

- Bon usage du médicament (5 sous-indicateurs)
- Bon usage des dispositifs médicaux (2 sous-indicateurs)

Ciblage des établissements / régional

63 ES ciblés pour au maximum 7 sous-indicateurs

5. Les indicateurs régionaux du volet Produits de santé du CAQES 2022-2024

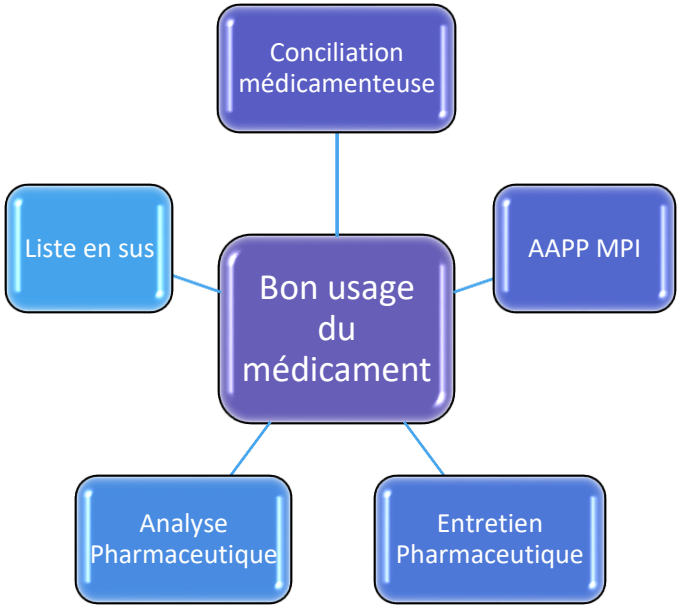

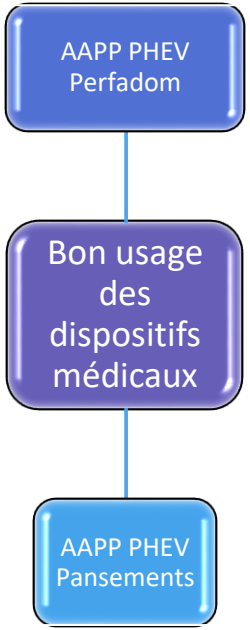

5. Evaluation 2023 des indicateurs régionaux du volet PDS

↘ Indicateur Conciliation médicamenteuse

Cible 2023	• Cible ES personnalisée 2023
Périmètre d'analyse	• Entrée = 1 patient concilié / Sortie = 1 patient concilié / Entrée + Sortie = 2 patients conciliés
Période d'évaluation	• Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Eléments de preuve	• Trame Eléments de preuve Conciliation médicamenteuse disponible sur le *site internet de l'ARS*

5. Evaluation 2023 des indicateurs régionaux du volet PDS

↘ Indicateur Analyse Pharmaceutique

Cible 2023	• 90% des lits de l'établissement bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de niveau 2 ou 3 (Hors lits de réanimation, SC, UHCD et Néonatalogie)
Attendus	• Cf. Guide de remplissage • Niveau d'analyse selon SFPC / Exhaustivité / Fréquence / Temporalité / Traçabilité
Périmètre d'analyse	• Comment comptabiliser l'analyse pharmaceutique : Lits en Niveau 1 + Lits en Niveau 2 + Lits en Niveau 3 = Totalité des lits de mon établissement bénéficiant d'une analyse pharmaceutique • Il s'agit bien d'un indicateur en nombre de lits, et non pas en nombre d'analyses.
Période d'évaluation	• Situation au 31 décembre 2023

5. Evaluation 2023 des indicateurs régionaux du volet PDS

↘ Indicateur Entretien Pharmaceutique

Cible 2023	• Cible(s) ES personnalisée(s) 2023 pour « Parcours chimio VO » et/ou « Parcours autres domaines »
Périmètre d'analyse	• Entretiens pharmaceutiques réalisés en HDJ au cours d'une prise en charge pluridisciplinaire (préconisation) • Possibilité de valoriser des entretiens pharmaceutiques réalisés dans un parcours non prévu au contrat • Les entretiens pharmaceutiques réalisés au cours des conciliations médicamenteuses d'entrée et de sortie ne sont pas pris en compte au titre de cet indicateur puisque valorisés dans l'indicateur régional « Conciliation médicamenteuse »
Période d'évaluation	• 1er janvier au 31 décembre 2023

5. Evaluation 2023 des indicateurs régionaux du volet PDS

↘ Indicateur AAPP médicaments potentiellement inapproprié chez la personne âgée

Cible 2023	• Réalisation et suivi de l'AAPP régionale « MPI chez la personne âgée »
Périmètre d'analyse	• Selon la méthodologie régionale construite par l'OMEDIT Occitanie
1er tour d'audit	• *Renseignement direct sur la plateforme SPHINX* ***(pour les ES n'ayant pas participé lors du REA 2022)*** *=> prendre contact avec l'OMEDIT pour envoi du lien SPHINX*
Eléments de preuve	• *Fournir la preuve de la réalisation de l'AAPP : Fiche synthèse de l'AAPP et Plan d'actions de l'AAPP (pour les ES n'ayant pas participé lors du REA 2022)* disponible sur le site internet de l'ARS • Fournir le plan d'actions actualisé de l'AAPP disponible sur le site internet de l'ARS

5. Evaluation 2023 des indicateurs régionaux du volet PDS

↘ Indicateur Suivi des indications des molécules onéreuses de la liste en sus

Cible 2023	• Recueil des indications des prescriptions des médicaments hors GHS
Attendus	• Exhaustivité quantitative et qualitative
Période d'évaluation	• Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Eléments de preuve	• Fichier Excel OMEDIT Occitanie à télécharger sur la plateforme SPHINX (lien dans le guide de remplissage)

5. Evaluation 2023 des indicateurs régionaux du volet PDS

↘ Indicateurs AAPP Perfadom et AAPP Pansements

Cible 2023	• Réalisation et suivi de l'AAPP régionale PHEV Perfusion à domicile / PHEV Pansements
Périmètre d'analyse	• Selon la méthodologie régionale construite par l'OMEDIT Occitanie
1er tour d'audit	• *Renseignement direct sur la plateforme SPHINX **(pour les ES n'ayant pas participé lors du REA 2022)** => prendre contact avec l'OMEDIT pour envoi du lien SPHINX*
Eléments de preuve	• *Fournir la preuve de la réalisation de l'AAPP : Fiche synthèse de l'AAPP et Plan d'actions de l'AAPP (pour les ES n'ayant pas participé lors du REA 2022)* disponible sur le site internet de l'ARS • Fournir le plan d'actions actualisé de l'AAPP disponible sur le site internet de l'ARS

6. En résumé / Evaluation 2023 des indicateurs régionaux du CAQES

↘ Où trouver les informations / documents

→ Après le Webinaire

- Envoi présentation + Notice utilisation eCARS

→ 26 février 2024

- Guide de remplissage volet Produits de santé
- Notice utilisation eCARS

→ Site ARS Occitanie: CAQES

- En cours de mise à jour

6. En résumé / Evaluation 2023 des indicateurs régionaux du CAQES

↘ Modalité d'évaluation

→ **eCARS**

→ Date limite de saisie de l'auto-évaluation **: 19 avril 2024**

→ Identifiant de connexion et mode opératoire e-CARS : **mail de l'ARS le 26 décembre 2023**

6. En résumé / Evaluation 2023 des indicateurs régionaux du CAQES

↘ Pour vous aider :

Pour tout **problème technique** (Pb d'accès, message d'erreur…) et/ou d'utilisation de la plateforme e-CARS :

- → Envoyer un mail au support e-CARS en indiquant bien le problème rencontré, le contrat concerné, l'identifiant de connexion à la plateforme utilisé et un numéro de téléphone sur lequel vous pouvez être rappelé : ars-ecars@ars.sante.fr
- → Appeler directement l'équipe support : **04.72.34.41.26**

↘ Pour une demande d'identifiant e-CARS:

Mail à l'adresse mentionnée ci-dessus en précisant : la civilité, le nom/prénom, la fonction, l'adresse mail et l'établissement.

Pour joindre l'OMEDIT Occitanie :

	omedit.secretariat@chu-toulouse.fr	
	Site Nîmes	**Site Toulouse**
	04 – 66 – 68 – 31 - 04	05 – 61 – 32 – 26 - 39
	https://omedit-mip.jimdofree.com/	

6. Questions / échanges

Merci de votre attention